

3D

ANNEXE

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dont le total est de 99538 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant une perte de 14 982 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

Les notes présentées ci-après font partie des comptes annuels établis par le gérant le 30/06/2023

certifié conforme
Bourman

ANNEXE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

I) HYPOTHESES DE BASE

Pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, à partir des hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Non compensation entre dettes et créances, charges et produits,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

II) REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général.

III) METHODE DES COUTS HISTORIQUES

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été la méthode dite des coûts historiques, qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimées en euros.

3D

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

A) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

NEANT

B) IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, (compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition).

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation de la productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation du bien.

Les acquisitions de matériels et de mobiliers de faible valeur sont, conformément aux règles fiscales, inscrites en charges d'exploitation.

Amortissements

Les durées d'amortissement suivantes ont été retenues :

- Matériel de transport3 ans
- Matériel et outillage10 ans

C) CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Le détail des autres créances se présente comme suit :

1) Autres créances

-CICE.....	10769 euros
-Fournisseurs débiteurs.....	2793 euros
-Tva déductible.....	4620 euros
- Acomptes et avances au personnel.....	2898 euros
-Autres créances.....	989 euros
Total.....	22069euros

2) Dettes et charges à payer sur dettes

La récapitulation par nature de dettes, de charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

-Salaires dus.....	17785 euros
- Cotisations sociales.....	18674 euros
- Clients créditeurs.....	1483 euros
- tva et dettes fiscales.....	39480 euros

- Autres dettes.....11479 euros
Total..... 88901 euros

D) CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Néant

PRODUITS A RECEVOIR

Neant

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Neant

Désignation de l'entreprise 3D										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 23 RUE PIERRE ET MARIE CURIE 94200 IVRY-SUR-SEINE											
SIRET 4 7 8 1 7 9 3 1 0 0 0 0 2 2											
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2											
Durée de l'exercice précédent * 1 2											
Exercice N clos le 31/12/2022											
ACTIF											
Brut 1 Amortissements-Provisions 2 Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *		028	4 663	030	4 325	338				
	Immobilisations financières * (1)		040	3 002	042		3 002				
	Total I (5)		044	7 665	048	4 325	3 340				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052						
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	64 786	070		64 786				
		Autres * (3)	072	22 069	074		22 069				
	Valeurs mobilières de placement		080	80	082		80				
	Disponibilités		084	9 262	086		9 262				
	Charges constatées d'avance *		092		094						
	Total II		096	96 197	098		96 197				
	Total général (I+II)		110	103 863	112	4 325	99 538				
PASSIF											
Exercice N 1 NET											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				1 000				
	Écarts de réévaluation		124								
	Réserve légale		126				100				
	Réserves réglementées *		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131								
	Report à nouveau		134				16 370				
	Résultat de l'exercice		136				(14 982)				
	Subventions d'investissement		137								
	Provisions réglementées		140								
	Total I		142				2 488				
Provisions pour risques et charges		154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				1 012				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				7 136				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	250			88 901				
	Produits constatés d'avance		174								
Total III		176				97 049					
Total général (I + II + III)		180				99 538					
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD											

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3D

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13.11.2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218	256 468	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230		
					Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	256 469
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	42 823	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243		244	4 294
	Rémunérations du personnel *					250	190 819	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	32 940	
	Dotations aux amortissements *					254	68	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges		{		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}
		{		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
					Total des charges d'exploitation (II)		264	270 944

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)

Produits financiers (III)	280	1	Charges financières (V)	294
Produits exceptionnels (IV)				290
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	300 508
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348	
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)

				310 14 982
--	--	--	--	------------

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		314 14 982
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles *	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	508	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	218 330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D))		249 251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987 342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993
	Créance due au report en arrière du déficit			346 350
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647
Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352 14 474
Déficits	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352		354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370 14 474
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : 3D										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Récévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	680	442		444		446	680												
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460	2 935	462		464		466	2 935												
	Autres immobilisations corporelles	470	1 048	472		474		476	1 048												
Immobilisations financières		480	2 981	482	21	484		486	3 002												
TOTAL		490	7 644	492	21	494		496	7 665												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	274	532	68	534		536	342												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550	2 935	552		554		556	2 935												
	Autres immobilisations corporelles	560	1 048	562		564		566	1 048												
TOTAL		570	4 257	572	68	574		576	4 325												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 3D										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666		
TOTAL			680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial		681		683							
Autres immobilisations incorporelles		700		705							
Terrains		710		715							
Constructions		720		725							
Inst. techniques mat. et outillage		730		735							
Inst. générales, agencements amén. div.		740		745							
Matériel de transport		750		755							
Autres immobilisations corporelles		760		765							
TOTAL		770		775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	16 068						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis							
Nombres d'opérations sur l'exercice				982 ter							
Déficits imputés				983							
Déficits reportables				984	16 068						
Déficits de l'exercice				960	14 474						
Total des déficits restant à reporter				970	30 542						
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325					
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326					
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	51 247
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	4 321
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:3D..... Néant ☐*

Exercice ouvert le: ..01/01/2022.. et clos le:31/12/2022..... Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * : 376 17,00

Dont apprentis 657

Dont handicapés 651

Effectifs affectés à l'activité artisanale 861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises 108 256 468

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées 118

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante 119

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges 105

TOTAL 1 106 256 468

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 115

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation 143

Subventions d'exploitation reçues 113

Variation positive des stocks 111

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée 116

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation 153

TOTAL 2 144

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats 121 2 487

Variation négative des stocks 145

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances 125 40 043

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 146 294

Taxes déductibles de la valeur ajoutée 133

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 148

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée 128

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 135

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante 150

TOTAL 3 152 42 824

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) 137 213 644

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF) 117 213 644

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case 020

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois) 022 Effectifs au sens de la CVAE * 023

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) 026

Période de référence 024 / / 160 / /

Date de cessation / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122022

SIREN

4 7 8 1 7 9 3 1 0

Dénomination de l'entreprise

3D

Adresse (voie)

23 RUE PIERRE ET MARIE CURIE

Code postal

94200

Ville

IVRY-SUR-SEINE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique NDOMÉ Prénom(s) CHRISTINE
Nom marital DOUMA BEBE % de détention 40,00 Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) MLE Nom patronymique DPOUMA BEBE Prénom(s) LAETITIA
Nom marital % de détention 60,00 Nb de parts ou actions 30
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31/12/2022

SIREN

4 7 8 1 7 9 3 1 0

Dénomination de l'entreprise

3D

Adresse (voie)

23 RUE PIERRE ET MARIE CURIE

Code postal

94200

Ville

IVRY-SUR-SEINE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

3 D
SARL au capital de 1 000 €
23, rue Pierre et Marie CURIE
94200 IVRY-SUR-SEINE
RCS Créteil B 478 179 310

PROCES-VERBAL
de l'assemblée générale ordinaire annuelle
du 31 Juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un juillet à quinze heures, les associées de la société 3 D, se sont réunies au siège social sur convocation de la Gérante.

L'assemblée est présidée par Madame DOUMA BEBE Christine en qualité de Gérante.

Mademoiselle DOUMA BEBE Laetitia est désignée comme secrétaire de la séance.

La Présidente constate que toutes les associées sont présentes,

à savoir :

- | | |
|--|----------|
| • Mme DOUMA BEBE Christine, propriétaire de | 20 parts |
| • Melle DOUMA BEBE Laetitia, propriétaire de | 30 parts |

Total des parts présentes ou représentées : 50 parts, soit la totalité du capital social.

Madame la Présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associées peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau de la Présidente :

- La feuille de présence ;
- Les pouvoirs des associées représentées par des mandataires et la liste des associées ;
- Le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé ;
- Le rapport spécial de la gérante relatif aux conventions intervenues en vertu de l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan, ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé ;
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

CAR ABC

Madame la Présidente indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associées quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 ;
- Quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats de l'exercice ;
- Conventions de l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Questions diverses.

Elle donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

La Présidente rappelle que l'exercice clos au 31 Décembre 2022 a dégagé une perte nette de 14 982 €.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, la Présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport de la Gérance relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que la gestion de l'Entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits Comptes et dudit rapport.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné à la Gérante pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur la proposition de la Gérante, décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Au REPORT A NOUVEAU pour : - 14 982 €

Après affectation de ce résultat, le report à nouveau sera créateur de 1 388 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LD

ABC

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée générale prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération de la Gérante qui s'est élevée à 39 800 € pour la période du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022. Elle approuve également la déduction des charges sociales associées à cette rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité à l'exception de la Gérante qui n'a pas pris part au vote.

CINQUIEME RESOLUTION

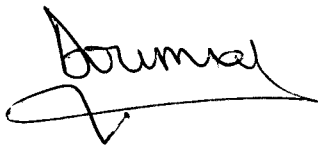
L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'Article 243 Bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes aux associés sur les trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à seize heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et l'associée présente, après lecture.

La Présidente
DOUMA BEBE Christine



La Secrétaire & Associée
DOUMA BEBE Laetitia

